



AUTO-ÉCOLE BEGUIN

11 avenue Henri Becquerel
26700 Pierrelatte
04 75 04 01 71

auto-ecolebeguin@orange.fr

14 avenue Henri Becquerel
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
04 75 96 61 12

Agrément : E0202605320/E1602600120
Siret : 32705080300045
NAF 8553Z
N° d'activité : 84260385226

Formation au permis AM option quadricycle (voiturette) - 420 € TTC

Accessible dès 14 ans révolus, cette formation de 8 heures minimum vous permet de conduire un quadricycle léger (voiturette limitée à 45 km/h).

Déroulement de la formation

Elle comprend 3 heures de formation en salle, dont 1 heure sur simulateur de conduite, 4 heures de conduite en véhicule (2 séances de 2 heures) ainsi qu'1 heure de sensibilisation en présence des parents.

Séquence 1 : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 min)

Séquence 2 : formation à la conduite hors circulation (1h)

Séquence 3 : formation au code de la route (1h30)

Séquence 4 : formation à la conduite en circulation (4h)

Séquence 5 : sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (1h)

À l'issue de la formation

À la fin de la formation, une **attestation de suivi** vous est remise. Elle permet de conduire 4 mois en attendant la fabrication et la réception de votre permis AM.

Conduite accompagnée : un avantage supplémentaire !

Choisir la conduite accompagnée (AAC) permet de bénéficier d'une expérience de conduite progressive et sécurisée. Les élèves titulaires de l'Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI) bénéficient d'une équivalence de la formation pratique du permis AM – option quadricycle léger.

Ils peuvent ainsi conduire une voiturette (quadricycle léger limité à 45 km/h) sans avoir à suivre la formation pratique de 8 heures, sous réserve de remplir les conditions réglementaires.

Une opportunité supplémentaire pour développer son autonomie et se préparer sereinement à la conduite.

Documents à fournir pour l'inscription

Les documents doivent absolument être lisibles et complets pour être reçu par ANTS

- 1 e-photo avec signature (attention ne pas se connecter sur le site ANTS)
- 1 photocopie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité
- Votre numéro de téléphone portable (et fixe si vous avez)
- Les numéros de téléphone de vos parents ou tuteurs légaux le cas échéant
- Les adresses e-mail de vos parents ou tuteurs légaux le cas échéant
- 1 photocopie de votre ASSR 2 ou ASR
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (une facture, non un échéancier)

Attention c'est l'adresse du lieu de consommation qui est prise en compte !

Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom :

- 1 photocopie de la carte d'identité recto/verso de votre hébergeant
- 1 certificat d'hébergement daté et signé par les deux parties avec l'adresse du lieu de consommation

Si vous avez entre 17 et 24 ans :

- 1 photocopie de votre certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC anciennement journée d'appel)

Pensez à faire votre recensement citoyen auprès de la mairie de votre domicile ou sur internet afin de pouvoir être convoqué à la JDC